

COMMUNE DE VIS EN ARTOIS

Arrêté du Maire

AR_2023_03

ARRÊTE DE RADIATION DES CADRES

ARRÊTE DE RADIATION POUR DEPART A LA RETRAITE
De Madame Evelyne BOURBON
Adjoint technique territorial

Le Maire de la Commune de Vis En Artois;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code général de la fonction publique;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanent à temps non complet,

Considérant que Madame BOURBON Evelyne a demandé son admission à la retraite ou a atteint l'âge limite maximum au-delà duquel elle ne peut être maintenue en fonction à compter du 1er avril 2023.

ARRÊTE:

ARTICLE 1: Madame BOURBON Evelyne admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2023 et est, en conséquence, radiée des cadres d'adjoint technique territorial de la commune de Vis En Artois à cette même date,

ARTICLE 2: La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera:

- Notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au:

- Président du centre de gestion.
- Comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

RF Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/02/2023 062-216208645-20230206-AR_2023_03-AI

Fait à Vis en Artois, le 06 février 2023

Le Maire, Christian Thiévet.

Acte notifié et/ou mis en ligne le 07/02/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr